



BARREAU  
DE  
BRUXELLES  
ORDRE  
FRANÇAIS

Madame Annemie Turtelboom  
Ministre de la justice  
boulevard de Waterloo 115

1000 BRUXELLES  
EMAIL : [min.annemie.turtelboom@just.fgov.be](mailto:min.annemie.turtelboom@just.fgov.be)

Le 12 décembre 2012

MV/MVM/2A080000  
(Réf. à rappeler svp)

Madame le ministre,

**Concerne : AIDE JURIDIQUE**  
**Votre réf. : INDEMNITES B.A.J. et SALDUZ**

C'est au nom de la plupart de mes collègues bâtonniers que je vous écris la présente lettre, vu l'urgence.

Nous prenons connaissance de votre réponse publiée dans La Libre Belgique de ce mercredi 12 décembre 2012.

Nous apportons immédiatement quelques commentaires qui s'imposent.

**Premièrement, « le nombre de dossiers gérés par les avocats pro deo a doublé en dix ans alors que le groupe de justiciables relevant de l'aide juridique n'a guère évolué ».**

L'indexation des plafonds d'accessibilité à l'aide juridique a évidemment augmenté le nombre de justiciables pouvant bénéficier de l'aide juridique.

Les pertes d'emplois et la précarisation de notre société ont également gonflé les rangs des justiciables susceptibles de bénéficier de l'aide juridique.

./...



**BARREAU  
DE  
BRUXELLES**  
ORDRE  
FRANÇAIS

2./...

Ce ne sont donc pas les avocats qui sont à l'origine de l'augmentation du nombre de dossiers.

**Deuxièmement, « la Ministre a obtenu une enveloppe de 9.000.000 € pour payer le point à hauteur de 26,91 € pour les prestations 2010-2011 ».**

Les avocats se sont battus pour obtenir ce budget et ils ont été soutenus par le gouvernement.

**Troisièmement, « pour 2011-2012, il était prévu que l'adoption du budget nécessaire au maintien du point se fasse en même temps que la réforme de l'aide juridique ».**

Vous déclarez être prête pour cette réforme et pour une demande de moyens financiers mais que les autres partis politiques ont exigé que vous chiffriez d'abord le coût de la réforme avant de décider quoi que ce soit.

Nous déplorons cette présentation des faits.

Nous savons que les Ordres communautaires ont travaillé avec votre cabinet sur ce projet de réforme mais qu'ils n'ont pas reçu les moyens de progresser, notamment suite à votre absence...

La balle est dans votre camp pour chiffrer l'impact financier des propositions qui sont sur la table et, si ces propositions sont utiles, pour les transcrire en projets de loi.

Il est cependant impensable de lier le paiement des prestations déjà réalisées en 2011-2012 à un projet de réforme qui ne sera applicable au mieux qu'en début d'année 2013-2014, c'est-à-dire, au rythme actuel, à un paiement qui interviendra en 2015 !

La valeur du point à 26,91 € doit être maintenue tant que la réforme n'est pas votée et appliquée.

Les 20.000.000 € supplémentaires sont indispensables à la survie de l'organisation de l'aide juridique dans notre pays.

C'est cela que nous étions venus vous dire lundi calmement mais fermement.

Tous les Bâtonniers du Royaume étaient présents ou représentés et notre visite vous avait été annoncée.

./...



**BARREAU  
DE  
BRUXELLES**  
ORDRE  
FRANÇAIS

3.

Ce manque de considération de votre part à l'égard des Bâtonniers du Royaume est bien sûr ressenti par tous les avocats et, à travers eux, par tous les justiciables dont nous sommes naturellement les défenseurs et en première ligne, les plus défavorisés.

Nous demandons à tous les partis démocratiques qui reçoivent copie de la présente lettre de nous aider à pérenniser le maintien de l'aide juridique dans notre pays en maintenant la valeur du point à 26,91€ tant qu'une autre formule de financement, cohérente, équilibrée, raisonnable et chiffrée, n'aura pas été mise en place.

Croyez, Madame la Ministre, à l'expression de notre considération très distinguée.

Michel Vlies  
Bâtonnier de l'Ordre français  
Des avocats du barreau de Bruxelles